

UNDT/2009/068, Blanc

Décisions du TANU ou du TCNU

Une demande de révision administrative ou d'évaluation de la gestion est obligatoire à l'exception des cas disciplinaires. Il ressort clairement des soumissions du demandeur selon lesquelles il était bien conscient que la décision de mettre fin au paiement de son salaire et la décision de ne pas renouveler sa nomination sont deux décisions administratives distinctes. Le demandeur n'a pas demandé d'examen administratif ou d'évaluation de la gestion de la décision de ne pas payer son salaire. Résultat: la demande n'est pas à recevoir.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le demandeur a fait appel d'une décision administrative de mettre fin au paiement de son salaire (la décision contestée). Il a soumis, entre autres, à la suite d'une plainte qu'il avait déposée auprès de son superviseur contre un collègue, il est devenu le sujet de menaces physiques et d'accusations variées. En conséquence, il a pris son congé annuel, mais n'est pas retourné au travail. Le requérant a été informé par le directeur du personnel civil qu'il avait autorisé à arrêter le paiement du salaire du demandeur jusqu'à ce que la question de son absence non autorisée du travail soit résolue. Par la suite, une décision a été prise de ne pas prolonger le contrat du demandeur. Malgré les demandes du registre du Tribunal des différends pour préciser s'il avait demandé un examen administratif ou une évaluation de gestion de la décision contestée, le demandeur n'a pas fourni au tribunal des litiges une copie de une telle évaluation administrative ou évaluation de la gestion, ou une demande de telle demande une revue ou une évaluation. Il a toutefois envoyé au Tribunal des litiges une copie d'un rapport d'évaluation de la direction de la décision de ne pas renouveler sa nomination.

Principe(s) Juridique(s)

N / A

Résultat

Rejeté sur la recevabilité

Applicants/Appellants

Blanc

Entité

MINUSTAH

Numéros d'Affaires

2009/NY/2009/115

Tribunal

TCNU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

6 nov 2009

Language of Judgment

Anglais

Français

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Questions disciplinaires / fautes professionnelles
Compétence / recevabilité (TCNU ou première instance)
Contrôle hiérarchique

Droit Applicable

Ancien Règlement du personnel

- Disposition 111.2

Bulletins du Secrétaire général

- ST/CSG/2009/11

Statut du personnel

- Disposition 11.2

TCNU Statut

- Article 8.1